



# **POLITIQUE D'ADHÉSION & PROCÉSSUS DE MARRAINAGE**

Mise à jour en AOÛT 2017

**RMJQ** 6502, rue Des Écores, Montréal, Qué. H2G 2J7  
tél. : (514)725-2686 [www.rmjq.org](http://www.rmjq.org) [info@rmjq.org](mailto:info@rmjq.org)

## **Mot de bienvenue**

Comme vous êtes à la lecture de ce document, c'est peut-être parce que vous considérez devenir membre du Regroupement des maisons de jeunes du Québec. Si tel est le cas, nous sommes heureux de l'intérêt que vous y portez.

C'est dans un esprit de motivation et d'implication que toutes les maisons de jeunes membres s'associent et cheminent ensemble pour porter le « projet maison de jeunes ».

En ce sens, nous espérons que ce document alimentera votre réflexion et vous informera adéquatement sur le processus d'adhésion et celui de marrainage.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	2
Un outil pertinent : le marrainage .....	2
OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT .....	3
Objectifs .....	3
Fonctionnement .....	4
ÊTRE MEMBRE DU RMJQ, QU'EST-CE QUE ÇA DONNE ? .....	7
Vie associative .....	7
Promotion .....	8
Fonctionnement et représentation .....	8
Formation .....	8
Financement .....	9
Évaluation .....	9
COTISATION ANNUELLE .....	10
PROCÉDURE DE MARRAINAGE.....	11
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA MAISON MARRAINE.....	12
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MEMBRE ASPIRANT .....	13
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MEMBRE ACTIF .....	14
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU RÉGIONAL.....	15
ÉVALUATION.....	15
QUESTIONNAIRE DE PRÉSENTATION MAISON DEMANDEUSE .....	16
DEMANDE D'ADHÉSION COMME MEMBRE ASPIRANT .....	19
ÉTAPES DU MARRAINAGE .....	20
Critères d'adhésion au RMJQ.....	21

## Introduction

### Un outil pertinent : le marrainage

La procédure de marrainage est l'outil choisi par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ) pour permettre l'intégration des maisons de jeunes (mdj) dans le respect des principes et objectifs du RMJQ. Par la voie d'un travail conjoint de réflexion et d'action entre un membre aspirant et un membre actif, la maison en processus de marrainage :

- ◆ expérimente son statut de membre aspirant;
- ◆ passe en revue les différentes dimensions du concept « maison de jeunes » (tel que promu et mis de l'avant par le RMJQ);
- ◆ vise l'acquisition de son statut de membre actif au sein du regroupement.

C'est pourquoi il faut s'entendre, en tant que membres d'une association, sur des notions, définitions et applications communes du travail en maison de jeunes. Dans ce sens, le marrainage doit devenir un support de premier ordre.

De plus, rappelons-nous, en tant que membres, que nous devons porter une attention toute particulière à notre qualité de membership. C'est ainsi qu'il faut comprendre que le marrainage doit devenir la responsabilité de chacun. N'est pas sujet à évaluation que la maison aspirante, mais bien l'ensemble des maisons membres du RMJQ ainsi que les régions qui s'y rattachent. C'est dans cet esprit aussi que l'autoévaluation (voir la page 11) des mdj a été développée par l'ensemble des mdj membres.

## Objectifs et fonctionnement

### Objectifs

Le RMJQ est avant tout une association composée de maisons de jeunes qui se reconnaissent mutuellement en adhérant et en devenant des porteurs du concept et de la philosophie mdj. La santé et la vitalité du regroupement sont en lien étroit avec l'engagement, la participation et la motivation de chaque maison membre.

Les objectifs du RMJQ sont les suivants :

- Promouvoir le projet «maison de jeunes»
- Défendre l'autonomie et l'action des maisons de jeunes
- Promouvoir et défendre les droits et le respect des jeunes
- Soutenir le développement des maisons de jeunes
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Être un lieu d'échange et de rencontre entre les maisons de jeunes

## Fonctionnement

Ce qui est à retenir lorsque nous discutons des structures du RMJQ, c'est que ce dernier est constitué de membres et non d'abonnés. La vitalité comme l'efficacité de toutes les structures du RMJQ dépendent donc fortement de l'utilisation et de l'implication de ses membres. Voici les diverses structures mises en place au RMJQ :

- ◆ L'assemblée générale annuelle est l'instance décisionnelle primordiale qui fixe les priorités annuelles du RMJQ. Cette assemblée souveraine est composée d'un (1) représentant (adulte ou jeune) par maison de jeunes membre actif en règle. À tous les deux ans, un colloque national se tient conjointement à l'assemblée générale du RMJQ. Ce colloque propose des orientations au conseil d'administration du RMJQ sur les enjeux et les questions générales qui sont traités lors d'ateliers thématiques.
- ◆ Le conseil d'administration (CA) est l'instance décisionnelle du RMJQ en cours d'année. Le CA assure l'exécution des mandats déterminés par l'assemblée générale annuelle. Il est composé d'un représentant nommé par chacune des régions. Seize régions composent le RMJQ. Le CA s'est doté d'un comité exécutif qui voit à la gestion des ressources humaines et financières.
- ◆ Les comités spéciaux et ad hoc sont les comités d'analyse et stratégie (financement de la mission des mdj et du RMJQ), de communication, de préparation du colloque ainsi que d'autres comités occasionnels. Ils sont composés de représentants et représentantes des maisons de jeunes désireuses d'y participer.
- ◆ L'instance régionale est le regroupement par région des maisons de jeunes membres. Selon les régions, les saisons et les distances à parcourir entre les maisons, le «régional» peut à l'occasion se faire par téléphone-conférence. D'autres instances intrarégionales telles un conseil-animateurs et un comité régional de jeunes pourront aussi prendre place. À tous les deux ans (aux années paires), en alternance avec le colloque national, un colloque régional regroupe les maisons membres régionalement. Les recommandations issues des colloques régionaux sont ensuite acheminées vers le national pour qu'elles soient reçues et présentées à l'ensemble des membres, à l'assemblée générale du RMJQ de cette même année.
- ◆ Les maisons membres du RMJQ investissent du temps et de l'énergie dans leur instance régionale ainsi que dans les instances provinciales.

- ◆ Les maisons membres aspirantes participent aux rencontres du régional et peuvent être présentes à l'assemblée générale annuelle mais n'ont pas droit de vote.

Le Regroupement c'est aussi

- ⊙ plus de 60 000 jeunes et leurs parents, près de 600 animatrices et animateurs, ainsi que 2000 bénévoles;
- ⊙ un lieu privilégié d'échange jeunesse aux quatre coins de la province;
- ⊙ une association que l'on consulte;
- ⊙ un lieu de référence;
- ⊙ un carrefour d'échange entre des organismes québécois, canadiens et étrangers.

Le RMJQ s'est donné des moyens pour atteindre sa mission autour de huit axes d'intervention :

## **I Axe associatif**

- un conseil d'administration actif et représentatif des 16 régions membres
- des comités de travail
- des services de soutien aux nouveaux membres
- une communication continue entre les diverses instances
- la production d'outils adaptés au travail en maisons de jeunes membres et non membres

## **II Promotion**

- des activités et des documents faisant la promotion des droits des jeunes
- la réalisation de la « Semaine des maisons de jeunes » du RMJQ
- les outils de promotion en lien avec la « Semaine des maisons de jeunes »

## **III Fonctionnement**

- le maintien d'une équipe permanente pour assurer l'efficacité du RMJQ

## **IV Financement**

- un lieu de revendication d'un financement de base adéquat pour les maisons de jeunes
- le développement de nouveaux partenariats

## **V Information**

- la conception et la production de brochures et de documents adaptés à la réalité jeunesse
- la mise à jour d'un site RMJQ sur Internet dont l'adresse est **[www.rmjq.org](http://www.rmjq.org)** comprenant une zone Extranet réservée aux membres seulement

## **VI Formation**

- des services de formation et de documentation pour les travailleurs et les administrateurs en mdj qui s'adressent aux jeunes et aux adultes

## **VII Évaluation**



- la production d'outils d'autoévaluation sur les pratiques en maisons de jeunes

### **VIII Représentation**

- la présence des mdj et du RMJQ dans les instances jugées pertinentes
- un lieu de concertation avec les organismes communautaires et les réseaux de l'éducation et de la santé et services sociaux

## **Être membre du RMJQ, qu'est-ce que ça donne ?**

### **Vie associative**

- ◆ bénéficier d'un support régional dans son développement par le biais des démarches de marrainage et de reconduction et par la participation à l'instance régionale
- ◆ être éligible à un régime d'assurance collective pour tous les employés réguliers de la mdj à 4 options (individuelle, familiale, monoparentale, couple sans enfant).
- ◆ avoir accès à des documents de travail et pouvoir partager des outils et idées, autrement dit, ne pas avoir à réinventer la roue (carte des droits, répertoire d'activités d'autofinancement, coffre à outils maison de jeunes)
- ◆ contribuer, avec d'autres mdj, à développer des pratiques novatrices communes (pratiques de négociation, ateliers de formation, autoévaluation des pratiques, droit de vote des jeunes au sein des instances, reconnaissance de l'implication des jeunes)
- ◆ briser l'isolement dans lequel plusieurs maisons de jeunes se retrouvent et échanger sur notre spécificité (financement, techniques d'animation, etc.)
- ◆ être partie intégrante d'un lieu d'échange et de partage d'expertise à rayonnement provincial (assemblée générale, conseil d'administration, semaine des maisons de jeunes)
- ◆ fournir aux jeunes un lieu d'échange régional et national (conseil régional de jeunes, colloque régional, colloque national et assemblée générale annuelle)

## Promotion

- ◆ tirer profit des retombées du travail de promotion effectué par le RMJQ : biens, services, réseau de distribution d'outils promotionnels, etc.
- ◆ contribuer et bénéficier de la reconnaissance du RMJQ à l'égard des besoins et enjeux jeunesse (avis et mémoires sur le consentement aux soins de santé ou encore sur la présence policière à l'école, animation d'un atelier au colloque sur les jeunes et le pouvoir organisé par l'hôpital Sainte-Justine)
- ◆ bénéficier de la visibilité de la Semaine des maisons de jeunes membres du RMJQ

## Fonctionnement et représentation

- ◆ profiter du travail d'une permanence (coordination de projets, soutien logistique, diffusion d'information)
- ◆ être représenté par un délégué régional dans le processus décisionnel du RMJQ
- ◆ diminuer les dédoublements de représentation par l'échange d'informations entre les membres (tables de concertation et instances de représentation régionales, intersectorielles et provinciales telle que la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles)
- ◆ contribuer à la reconnaissance du travail de prévention des mdj auprès de la communauté (centre de prévention du suicide, écoles, CSSS, municipalités, autres organismes communautaires, hôpitaux, etc.)

## Formation

- ◆ avoir accès à des services de formation et de documentation adaptés aux réalités des maisons de jeunes, accessibles en régions et à moindres coûts

## Financement

- ◆ bénéficier de la circulation d'information concernant les représentations locales et régionales effectuées par les autres maisons de jeunes membres
- ◆ tirer profit des représentations provinciales à l'égard de la défense du financement des maisons de jeunes
- ◆ avoir accès à des formations qui outillent les maisons de jeunes dans leurs négociations régionales
- ◆ utiliser la force du nombre dans les représentations et négociations à l'égard du financement
- ◆ jouir d'un support régional et national dans ses démarches de financement (demandes de subvention, base de revendications commune)
- ◆ profiter du soutien et de la reconnaissance que plusieurs bailleurs de fonds ont à l'égard du RMJQ

## Évaluation

- ◆ bonifier les mécanismes d'autoévaluation qui favorisent la qualité du membership
- ◆ bénéficier d'un support régional et national dans son développement

## Cotisation annuelle

La cotisation annuelle au Regroupement des maisons de jeunes du Québec couvre la période du 1er avril au 31 mars. Elle est déterminée selon les critères suivants :

- Pour les maisons recevant 50 000 \$ et plus en financement à la mission récurrent, la cotisation est de 400 \$ pour l'année 2012-2013 et sera augmentée de façon graduelle de 20 \$ par année, pendant trois années comme ci-dessous :

**2012-2013 : 400 \$**

**2013-2014 : 420 \$**

**2014-2015 : 440 \$**

**2015-2016 : 460 \$**

**2016-2017 : 470 \$**

- Pour les maisons recevant moins de 50 000 \$, la cotisation est gelée à 400 \$ pendant les quatre années désignées ci-haut
- Pour les maisons qui atteindront 50 000 \$ en financement du PSOC pendant cette période, le coût de la cotisation correspondra à celui de l'année où elles franchiront le cap de 50 000 \$.

Ce montant est réparti comme suit pour une cotisation de 400\$ :

- 18 %** de la cotisation est placé dans la réserve «Fonds régionaux». Chaque région bénéficie d'un fonds régional totalisant 18 % des cotisations payées par les mdj de la région et gère elle-même l'utilisation de ce fonds;
- 33 %** de la cotisation est consacré au financement partiel de l'assemblée générale annuelle;
- 49 %** de la cotisation représente le fonds national consolidé.

La cotisation des membres est une source de revenu à vocation particulière dans l'esprit du RMJQ. Elle est l'occasion de redistribuer, comme une péréquation, un certain montant pour favoriser l'esprit associatif la communication entre les mdj membres. Ce montant représente autour de 20 % du total des revenus du RMJQ.

## Procédure de marrainage

Une maison s'interroge sur la possibilité d'adhérer au RMJQ. Celui ou celle qui reçoit la demande met en contact la maison en question avec le responsable régional du marrainage. Il s'ensuit une série de communications entre le responsable régional du marrainage et la maison dont voici les principales étapes.

1. Premier contact.
2. Remise à la mdj de la *politique d'adhésion* et des *règlements généraux du RMJQ* par le responsable régional du marrainage.
3. Retour au régional du questionnaire de présentation de maison demandeuse, de la demande d'adhésion et des documents requis.
4. Acceptation ou refus du statut de membre aspirant en régional.
5. Information au secrétariat du RMJQ de l'intégration d'un nouveau membre aspirant et paiement de la cotisation<sup>1</sup>.
6. La région informe le CA du RMJQ de la nouvelle adhésion.
7. Invitation à siéger au régional. Période de marrainage enclenchée.
8. Première évaluation conjointe au bout du 5<sup>e</sup> mois (nombre de mois à titre indicatif) : rencontre de la maison marrainée avec celle qui marraine.
9. Deuxième évaluation conjointe au bout du 10<sup>e</sup> mois (nombre de mois à titre indicatif) : le régional et la maison de jeunes marraine décident de prendre une résolution afin de proposer le statut de membre actif au CA du RMJQ ou de la prolongation de la période de marrainage.
10. Sur proposition du régional, le conseil d'administration du RMJQ adopte le passage du statut de membre aspirant à celui de membre actif. Suite à une résolution du CA du RMJQ, la maison devient membre actif du RMJQ.

Voir Annexe 3 *Étapes du marrainage*

---

<sup>1</sup> Le montant de la cotisation est fixé pour la période du 1er avril au 31 mars de chaque année. Une maison qui devient membre aspirant après le 1er octobre paie la moitié du montant de la cotisation annuelle.

## Rôles et responsabilités de la maison marraine

La région délègue une maison marraine membre actif du RMJQ. Ce choix est fait en fonction de son intérêt et de sa qualité de membre. Cette maison marraine doit se rendre disponible à l'organisme, favoriser l'accès au processus de marrainage et d'acquisition du statut de membre actif.

Cette maison marraine doit :

- ✍ **VEILLER À CE QUE LE CONCEPT MDJ SOIT MIS EN PRATIQUE**
  - ✓ par la compréhension et l'utilisation du *cadre de référence sur les pratiques en maison de jeunes*;
  - ✓ par les pratiques d'animation de la maison aspirante;
  - ✓ par la vie démocratique de la maison aspirante;
  - ✓ par la vie interne de la maison.
- ✍ **FOURNIR L'AIDE DIRECTE ET UN SUPPORT TECHNIQUE CORRESPONDANT AUX BESOINS DE L'ORGANISME, SOIT EN TERME DE SUPPORT POUR REMPLIR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS, SOIT DANS L'IDENTIFICATION DES RESSOURCES DU MILIEU, SOIT POUR LES BESOINS SPÉCIFIQUES RELIÉS À L'ANIMATION, À LA FORMATION, À LA RÉFÉRENCE, À LA SUPERVISION, ETC.**
- ✍ **S'ASSURER QUE LA MAISON ASPIRANTE POSSÈDE TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À SON IMPLICATION AU RMJQ ET QU'ELLE BÉNÉFICIE DES SERVICES DE CE DERNIER.**
- ✍ **VEILLER À SON ASSIDUITÉ AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DU RMJQ, FAVORISER LA PARTICIPATION DE LA MAISON ASPIRANTE.**
- ✍ **FAVORISER UNE VIE DÉMOCRATIQUE :**
  - ✓ veiller à ce que les usagers soient membres de la corporation;
  - ✓ veiller à ce que la clientèle soit composée principalement de jeunes âgés de 12 à 17 ans;
  - ✓ veiller à ce que les membres du Conseil d'administration soient majoritairement élus en assemblée générale;
  - ✓ veiller à ce que les jeunes puissent siéger au Conseil d'administration;
  - ✓ voir à ce que toutes les structures décisionnelles mises en place soient accessibles aux jeunes;
  - ✓ voir à ce que le Conseil d'administration soit composé de membres jeunes, membres adultes, parents, ou adultes non participant

voulant s'impliquer dans la bonne marche et l'esprit de la corporation.

- ✍ **FAVORISER L'IMPLICATION SOCIO-POLITIQUE DE LA MAISON ASPIRANTE. PAR EXEMPLE, INCITER LA MAISON À PARTICIPER À DES TABLES DE CONCERTATION, SUSCITER DES ACTIONS DE VISIBILITÉ ET UNE IMPLICATION DANS DES DOSSIERS D'INTÉRÊT POUR LES MDJ.**

Les moyens utilisés lors du processus de marrainage sont les suivants :

- ★ rencontres-échanges mensuelles avec un ou des membres de l'équipe d'animation de la maison aspirante;
- ★ rencontres-échanges avec le CA de la corporation;
- ★ rencontres-échanges avec le comité de jeunes ou tout autre groupe de jeunes les représentants;
- ★ visites à la maison aspirante pendant les heures d'animation.

Les évaluations inhérentes au marrainage devraient porter sur les éléments suivants :

- ★ les objectifs définis préalablement dans la pratique du marrainage;
- ★ le respect, de la maison aspirante, des critères nécessaires à l'acquisition du statut de membre actif;
- ★ la qualité du support de la maison marraine et de la région;
- ★ le respect de la maison aspirante face à ses responsabilités.

## Rôles et responsabilités du membre aspirant

Toute maison de jeunes désireuse d'adhérer au Regroupement des maisons de jeunes du Québec comme membre aspirant s'engage à suivre les règlements généraux du RMJQ, à rencontrer les exigences de la politique d'adhésion et à accepter la procédure de marrainage durant une période de 10 mois comportant une évaluation conjointe après le cinquième et le dixième mois afin d'acquérir un statut de membre actif.

Pour ce faire, le membre aspirant doit :

- ★ Remplir le questionnaire de présentation (annexe 1) et la formule de demande d'adhésion comme membre aspirant (annexe 2).
- ★ Collaborer avec la maison marraine :
  - ✓ en acceptant les rencontres demandées par celle-ci;

- ✓ en acceptant le *Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes* comme étant l'outil de travail sur lequel se fondent ses pratiques en mdj.
- ★ Collaborer avec le RMJQ :
  - ✓ en rendant disponibles au Regroupement, au besoin, les informations relatives aux dossiers traités par le RMJQ (ex. : description des sources de financement de votre maison)
  - ✓ en acceptant la présence d'un représentant du régional à son assemblée générale annuelle
  - ✓ en participant, selon bien sûr les réalités de chacun, aux différentes activités du RMJQ
- ★ Assister avec assiduité au régional et s'impliquer dans la vie régionale.

La maison qui est un membre aspirant est invitée à faire suivre la formation « Initiation au travail en maison de jeunes » de Formados à ses travailleurs et travailleuses afin de les outiller encore mieux.

## Rôles et responsabilités du MEMBRE ACTIF

Le statut de membre actif devra être réitéré minimalement aux deux ans :

- ✓ il n'est pas absolu ni acquis à vie;
- ✓ cela signifie qu'il est important d'améliorer notre qualité de membre et de devenir responsable de la qualité de l'association qu'est le RMJQ.

Pour ce faire, chaque maison membre actif devra :

- ✓ accepter de se remettre en question à tous les deux ans via la démarche de reconduction;
- ✓ évaluer la qualité de son membership en mettant sur pied le processus d'autoévaluation proposé par le RMJQ;
- ✓ évaluer la réalisation de ses priorités régionales et nationales;
- ✓ vérifier l'application du *Cadre de référence sur les pratiques en maison de jeunes*;



- ✓ acquitter sa cotisation annuelle et ainsi réitérer son adhésion au RMJQ;
- ✓ être disposé au marrainage;
- ✓ avoir un ou une déléguée de la maison au régional, nommé par le CA de la mdj;
- ✓ suivre la formation «Initiation au travail en mdj» dans la mesure du possible, pour les nouveaux travailleurs;
- ✓ promouvoir et actualiser le projet mdj;
- ✓ évaluer la possibilité de s'impliquer sur un comité de travail ou de lecture du RMJQ;
- ✓ effectuer un suivi avec le RMJQ.

## Rôles et responsabilités DU RÉGIONAL

- ◆ Voir à la réalisation et au soutien du marrainage des mdj aspirantes;
- ◆ s'enquérir de l'état de la situation des mdj marraines et marrainées;
- ◆ évaluer le statut des mdj : le régional a la possibilité de recommander au CA du RMJQ de modifier le statut d'un membre par exemple, une mdj qui vivrait des changements majeurs au sein de son C.A. ou de son équipe de travailleurs pourrait bénéficier d'un retour au statut d'aspirante afin de repartir sur de nouvelles bases.

## Évaluation

Les maisons de jeunes se sont donné une politique d'autoévaluation sur les pratiques en maisons de jeunes. À partir de l'atelier ambulant sur la politique de marrainage et l'autoévaluation en mdj qui a fait le tour du Québec en 1996 et 1997, le RMJQ a bâti un outil d'autoévaluation qui permet aux maisons de jeunes de faire l'évaluation de leurs pratiques selon les termes du *Cadre de référence sur les pratiques en maison de jeunes*. Chacune des composantes des maisons de jeunes, jeunes, conseil d'administration et équipe de travail, y participent. Le régional fera par la suite un suivi sur ce processus d'évaluation. *Se référer au document d'autoévaluation disponible au RMJQ.*

## Annexe 1

### Questionnaire de présentation maison demandeuse

#### Présentation de votre organisme :

1. Nom de l'organisme \_\_\_\_\_  
 Nom du ou de la coordonnatrice \_\_\_\_\_
2. Adresse civique \_\_\_\_\_  
 (lieu de pratique) \_\_\_\_\_
3. Adresse postale \_\_\_\_\_  
 @dresse électronique \_\_\_\_\_  
 Site web (URL) \_\_\_\_\_  
 No de téléphone (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ No de télécopieur : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_
4. Quel est votre statut légal : OSBL ? \_\_\_\_\_ Organisme de charité ? \_\_\_\_\_
5. Quel est le nom légal de votre organisme ?  
 (Voir votre charte) \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
6. Avez-vous une charte ? oui \_\_\_\_\_ non \_\_\_\_\_  
 Quel est son numéro ? Libro \_\_\_\_\_ Folio \_\_\_\_\_
7. Si non, quel organisme est détenteur de la charte ? \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
8. Quel est le lien avec l'organisme détenteur de la charte ? \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_
9. Date de l'incorporation ? \_\_\_\_\_



17. Faiblesses de l'organisme ?

---



---



---



---

18. Quel est l'horaire d'ouverture aux jeunes ?

Lundi : \_\_\_\_\_ Mardi : \_\_\_\_\_ Mercredi : \_\_\_\_\_

Jeudi : \_\_\_\_\_ Vendredi : \_\_\_\_\_ Samedi \_\_\_\_\_

Dimanche : \_\_\_\_\_

19. Quelles sont les heures de travail au total (préparation des animations + animation + bureau + réunion d'équipe + représentation) ?

---



---

Vos heures de bureau : \_\_\_\_\_

**Signatures des répondants élus ou délégués :**

**Conseil d'administration,**

Signature et titre : \_\_\_\_\_

**Comité de jeunes,**

Signature et titre : \_\_\_\_\_

**Équipe d'animation,**

Signature et titre : \_\_\_\_\_

*Envoyer ce questionnaire complété à votre maison de jeunes marraine  
ou au responsable régional du marrainage*

## Annexe 2

### ***Demande d'adhésion comme membre aspirant***

Afin de compléter votre dossier de membre aspirant, vous devez envoyer une copie des documents et informations suivantes au RMJQ et à la maison de jeunes marraine.

1. Questionnaire de présentation maison demandeuse dûment rempli (Annexe 1)
2. Lettres patentes (copie de la charte)
3. Règlements généraux de la corporation
4. Dernier rapport annuel d'activités
5. Demande de subvention adressée au Centre intégré de Santé et Services sociaux (CISSS ou CIUSSS)
6. Liste des membres du conseil d'administration (nom, adresse et fonction)
7. Résolution du conseil d'administration ci-après :

Conformément à la résolution

proposée par \_\_\_\_\_

appuyée par \_\_\_\_\_

et acceptée à \_\_\_\_\_ au cours d'une assemblée du Conseil

d'administration de \_\_\_\_\_

(nom de l'organisme)

dûment convoquée et tenue le \_\_\_\_\_

Il est proposé qu'une demande d'adhésion pour devenir membre aspirant soit présentée au Regroupement des maisons de jeunes du Québec.

\_\_\_\_\_ Représentant des jeunes.

\_\_\_\_\_ Représentant du CA.

\_\_\_\_\_ Représentant de l'équipe.

\* À noter que seuls les membres actifs en règle ont le droit de vote aux réunions délibérantes.

### Annexe 3

## Étapes du marrainage

Filleule : \_\_\_\_\_

Marraine : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

@dresse élec. : \_\_\_\_\_

@dresse élec. : \_\_\_\_\_

Site web mdj : \_\_\_\_\_

Site web mdj : \_\_\_\_\_

Étapes	O K	Date
1 Premier contact (responsable régional du marrainage) et référence à la politique d'adhésion		___/___/___
2 Réception au régional des documents ci-après a. Questionnaire de présentation (annexe 1) b. Demande d'adhésion incluant la résolution du CA (annexe 2) c. Lettres patentes (copie de la charte) de la mdj d. Règlements généraux de la corporation e. Dernier rapport annuel d'activités f. États financiers vérifiés ou mission d'examen de la dernière année financière g. Demande de subvention adressée au CISSS ou CIUSSS h. Liste des membres du CA		___/___/___
3 Acceptation en régional du membre aspirant		___/___/___
4 Signalement au CA du RMJQ de l'intégration d'un membre aspirant et envoi des documents de la mdj en copie conforme au RMJQ		___/___/___
5 Paiement de la cotisation au RMJQ		___/___/___
6 Envoi électronique RMJQ : d'un message de bienvenue, du code d'accès et mot de passe pour extranet et des informations pour le coffre à outils. Envoi postal du RMJQ : du Cadre de référence et du Guide d'autoévaluation des pratiques en format PDF par courriel.		___/___/___
7 Rencontre de l'équipe de travail de la maison aspirante et de la marraine pour l'évaluation des conditions préalables à devenir « membre actif », à savoir : a. Adhésion de la maison à la philosophie du projet « maison de jeunes » b. Conditions relatives à la structure mdj c. Conditions de l'équipe de travail		___/___/___
8 Rencontre du conseil d'administration et de la marraine pour l'évaluation des conditions relatives au CA		___/___/___
9 Rencontre du comité de jeunes (CJ) et de la marraine ou rencontre des jeunes et évaluation des conditions préparatoires au CJ		___/___/___
10 Participation de la marraine à l'AGA de la mdj aspirante		___/___/___
11 Résolution du régional recommandant au CA du RMJQ le statut de membre actif		___/___/___
12 Obtention du statut de membre actif par une résolution au procès-verbal du CA du RMJQ		___/___/___

## Annexe 4

### Critères d'adhésion au RMJQ

#### Liste des critères

- 1. La maison de jeunes adhère aux principes fondamentaux du mouvement d'action communautaire autonome \***
  - 1.1 Être un organisme à but non lucratif
  - 1.2 Être enraciné dans la communauté
  - 1.3 Entretenir une vie associative et une vie démocratique
  - 1.4 Détenir l'autonomie ou la liberté de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
  - 1.5 Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
  - 1.6 Avoir une mission sociale qui soit propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
  - 1.7 Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées
  - 1.8 Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public
- 2. La mdj travaille en conformité avec les principes d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits**
- 3. La mdj adhère au projet mdj tel que décrit dans le Cadre de référence sur les pratiques en mdj\*\***
  - 3.1 Faire l'apprentissage de la vie communautaire
  - 3.2 Faire l'apprentissage de la démocratie et de ses mécanismes
  - 3.3 Favoriser la prise en charge et l'autonomie chez les jeunes, en commençant par leur temps de loisir
  - 3.4 Permettre une amélioration de la capacité des jeunes d'avoir de meilleures relations interpersonnelles
  - 3.5 Permettre aux jeunes d'être mieux outillés pour diriger leur vie. C'est ce que nous appelons, faire de la prévention
  - 3.6 Favoriser une participation des jeunes dans la vie de leur communauté
  - 3.7 Défendre et promouvoir les droits des jeunes
- 4. La mdj respecte le principe de fréquentation volontaire**
- 5. La maison de jeunes assure une permanence à la coordination**
- 6. La maison de jeunes s'acquitte de la cotisation annuelle auprès du RMJQ**
- 7. La maison de jeunes aspirante doit accepter et traverser la procédure de marrainage**
- 8. La mdj adhère à la position du RMJQ concernant les ententes de services entre les mdj et les institutions publiques\*\*\***
- 9. Caractéristiques obligatoires du Conseil d'administration**
  - 9.1 Que les membres soient des acteurs impliqués au sein des structures démocratiques
  - 9.2 Qu'au moins un représentant jeune siège avec droit de vote
  - 9.3 Que le CA tienne annuellement, le nombre de rencontres prévues à ses règlements généraux
  - 9.4 Que les membres soient élus lors d'une assemblée générale annuelle
  - 9.5 Que le CA participe au processus d'autoévaluation
- 10. Caractéristiques obligatoires de l'instance jeunesse**
  - 10.1 Que la mdj priorise la formation d'un comité de jeunes par rapport à d'autres formes d'instances jeunesse
  - 10.2 Que l'instance choisie tienne des rencontres régulièrement tout au long de l'année
  - 10.3 Que le processus décisionnel adopté respecte les règles démocratiques
  - 10.4 Que l'instance jeunesse participe au processus d'autoévaluation
- 11. Caractéristiques obligatoires de l'équipe de travail**
  - 11.1 Que l'équipe participe à l'élaboration des positions de la mdj et soit informée sur l'ensemble des dossiers
  - 11.2 Que l'équipe de travail participe au processus d'autoévaluation

\* Pour plus de détails sur les critères d'action communautaire autonome (ACA), référez-vous au *Cadre de référence de la politique de reconnaissance de l'action communautaire* disponible sur le site du Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale;

\*\* Voir le *Cadre de référence sur les pratiques en maison de jeunes*;

\*\*\* Disponible dans la section Extranet du site du RMJQ.